

DÉLIBÉRATION

N° CS-2018-16

OBJET: Groupement de commandes pour la réalisation d'une étude visant à déterminer les conséquences et les conditions techniques, juridiques, financières, et de gouvernance attachées à la création d'un Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement sur le nord-ouest gersois – Participation à la phase 3 de l'étude

Nombre de membres en exercice : **26**
 Nombre de membres présents lors de la délibération : **17**
 Nombre de membres ayant donné procuration : **3**
 Date de convocation : **06/07/2018**
 Date d'affichage : **06/07/2018**
 Votes contre: **0**
 Votes pour : **19**
 Abstentions : **1**

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf juillet,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune de Dému sous la présidence de **Madame France DUCOS, Présidente.**

Secrétaire de séance : **Monsieur FRENOT Thierry**

Membres présents : LABROUCHE Jean-Bernard, VETTOR Claude, DUPOUY Christian, BOULIN Jean-Marc, BOULET Marlène, DUCOS France (a reçu procuration de BORDES Daniel), BUSQUET Alain, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia, DUPOUY André, MARSAN Jean-Paul, DULHOSTE Christian (a reçu procuration de MARRAST Christian), DAYMAN Michel (a reçu procuration de TROTТА Pascal), PASSARIEU Marie-Ange, BARBE Alain, REMAZEILLES Guy, FRENOT Thierry.

Membres absents et excusés : AUGRÉ Jean-Michel, TARBES Marc, MARRAST Christian (a donné procuration à DULHOSTE Christian), DARTIGUE Christian, SAUQUES Philippe, TROTТА Pascal (a donné procuration à DAYMAN Michel), BORDES Daniel (a donné procuration à DUCOS France), DUFFAU Jean-Claude, LUFLADE Gérard.

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée l'objet et le phasage de l'étude en cours sur l'organisation des compétences Eau et Assainissement sur le nord-ouest gersois, réalisée dans le cadre d'un groupement de commande avec les autres Syndicats du territoire et dont le SETA est coordonnateur. Il est notamment rappelé que le marché signé avec le bureau d'étude comporte quatre phases réparties en trois tranches de la manière suivante :

Tranche Ferme	<u>Phase 1 :</u> Diagnostic de l'existant – audits techniques (patrimoine, organisation, performance) et administratifs (personnels, statuts, finances) des différents Syndicats
	<u>Phase 2 :</u> Prospective de fusion entre les Syndicat – détermination d'une solution d'organisation
Tranche optionnelle 1	<u>Phase 3 :</u> Réajustement des résultats selon les décisions de chaque Syndicat
Tranche optionnelle 2	<u>Phase 4 :</u> Accompagnement à la mise en œuvre du nouveau service

Préalablement à la présentation des résultats de la phase 2, restitués lors de la dernière réunion du Comité de Pilotage en juin, les membres présents sont informés du sens de la délibération du 26 juin 2018 prise par les membres du Comité Syndical du SIEBAG, membres du groupement de commande, et qui se sont prononcés majoritairement contre la poursuite de leur implication dans la réflexion.

Madame la Présidente précise alors qu'en conséquence, les résultats issus de la tranche ferme ne valent plus, mais qu'elle tient tout de même à les présenter.

En effet, ceux-ci permettent de témoigner de la qualité du travail réalisé par conclusions formulées quant aux possibilités d'organisation indiquent qu'il y avait une réelle opportunité de répondre aux principaux objectifs recherchés pour la future structure de gestion de l'eau et de l'assainissement, à savoir :

- disposer de moyens, d'expertise, d'outils de programmation et de gestion permettant d'avoir une vision globale des contraintes, des besoins, et des solutions possibles ;
- et ainsi garantir aux usagers que le service peut être rendu dans des conditions réglementaires, techniques, et financières satisfaisantes et pourra continuer de l'être, compte tenu de l'évolution prévisible des besoins ;
- et in fine relever les enjeux liés à ces compétences tout en maintenant **un service de proximité à gouvernance locale**.

A présent, Madame la Présidente indique qu'il convient de se positionner quant au maintien du SETA dans la suite de la réflexion, et donc notamment sur son engagement dans la phase 3 de l'étude, objet de la tranche optionnelle 2 du marché, avec les autres Syndicats qui le souhaiteront.

Oùï l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir débattu, les membres du Comité Syndical :

- **décident de poursuivre la réflexion en cours et de s'engager dans la phase 3 de l'étude avec les autres Syndicats du groupement de commande qui en feront la demande,**
- **chargent Madame la Présidente d'en informer les autres membres du groupement de commande ainsi que les partenaires siégeant au Comité de Pilotage,**
- **autorisent Madame la Présidente à mettre en œuvre toutes les formalités, et à signer les documents, qui seront nécessaires à l'exécution de cette décision, notamment en ce qui concerne la convention du groupement de commande et le marché passé avec le bureau d'étude.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
La Présidente,
France DUCOS

